

CARTE BANCAIRE
 BANQUE POPULAIRE
 OCCITANE
 A0000000421010
 CB COMPTANT
 LE 12/12/25 A 11:22:41
 NOY DES ABEILLES
 46 BETAILLE
 5170338
 17807
 41805401100014
 #####2179
 069916A03FFDCE06
 017 000001 75
 C @
 NO AUTO: 022911
 MONTANT:

sur Colagne



FACTURE

N° : FAC00000582
 Date : 12/12/2025
 N° client : CLT00000140

380,86 EUR

DEBIT
 TICKET CLIENT
 A CONSERVER
 24 mois - MERCI ET A
 BIENTOT

s.fr

	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
miel figues et raisins	1,00	u	115,00 €	0,00%	115,00 €	5,50%
1016 -Pain d'épice au miel automne (pommes, poires, figues, raisins et noix)	1,00	u	132,00 €	0,00%	132,00 €	5,50%
1003 -Pain d'épice au noix	0,50	u	119,00 €	0,00%	59,50 €	5,50%
1004 -Pain d'épice au miel et à l'orange	0,50	u	109,00 €	0,00%	54,50 €	5,50%

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Réduite	361,00 €	5,50%	19,86 €

Total HT	361,00 €
TVA	19,86 €
Total TTC	380,86 €

Règlement CB EMV
 Echéance(s) 380,86 € au 12/12/2025

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
 Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).